

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
CHAHID AHMED BOUGARA**

AVIS DE MISE EN DEMEURE

N° : 01/2025/A1

A

**L'ENTREPRISE SARL SERHAT ARDAHAN
CONSTRUCTION « KRIBAA HOURIA »**

Adresse : Le siège social sis à la rue saidi ahmed N° 232 Bordj EL kifan Alger, titulaire de la Convention N°184/2024, Portant sur les travaux de remise en état d'étanchéité des blocs à Dar El Beida/Alger est mise en demeure au motif de :

- **Le retard dans l'exécution des travaux par rapport au délai de réalisation ;**
- Votre entreprise est tenue sous huitaine de :
- **Renforcer le chantier en moyens humains et matériels;**
- **Accélérer le rythme d'avancement pour rattraper le retard.**

Dans le cas ou aucune suite n'est donnée à la présente mise en demeure dans le délai cité ci-dessus, à compter de la date de la parution de la présente mise en demeure sur la presse nationale et le BOMOP, votre entreprise subira les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.